

## Pétition : Pas d'EPE et aucune dérogation au code de l'éducation à Lyon 1

À la suite de l'échec du rapprochement entre l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) et l'Université Lumière Lyon 2 dans le cadre d'un projet d'Établissement Public Expérimental (EPE), la présidence de l'UCBL envisage désormais la transformation de l'UCBL de manière isolée en EPE.

Ce projet est associé au travail mené par la présidence visant à structurer l'UCBL autour de Pôles de Formation et de Recherche (PFR). Or rien n'oblige à passer par les statuts dérogatoires d'un EPE pour une réorganisation. L'EPE et ses statuts dérogatoires au code de l'éducation sont porteurs de menaces fortes pour la démocratie universitaire, les conditions de travail et d'étude au sein de l'établissement [plus de détails sur [blog.douaalte.lautre.net](http://blog.douaalte.lautre.net)]. La question se pose : qu'est-ce que le code de l'éducation interdit de faire dans le projet de restructuration de l'UCBL ? Pourquoi la présidence tient-elle absolument à s'en affranchir ?

**Nous, membres du personnel de l'UCBL et des UMR associées, exigeons que la création de PFR ne soit envisagée que dans le cadre actuel et le strict respect du code de l'éducation régissant une université. Nous refusons que ce projet se fasse sous la forme d'un Établissement Public Expérimental (EPE).**

Une fois remplie, cette pétition peut être scannée et renvoyée par mail à [petitionEPElyon1@proton.me](mailto:petitionEPElyon1@proton.me) Merci !

Nom	Prénom	Service/Composante/Labo	Signature

